

Circulaire : Informative**Réseaux : Tous****Niveaux et services : Enseignement fondamental ordinaire et spécialisé.****Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé. Centres PMS.****Documents à renvoyer : Non****Période : Année scolaire 2011 - 2012****Objet : « Comenius – Appel aux candidats 2011 »**

- Au Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux membres du Service général d'Inspection ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental et secondaire, organisé ou subventionné par la Communauté française, ordinaire et spécialisé ;
- Aux Centres psycho-médicaux-sociaux ;
- Aux Associations de Parents.

Autorités : Ministre en charge de l'enseignement obligatoire et de Promotion sociale**Signataire(s) : Marie-Dominique SIMONET****Nombre de pages : 9****Mots-clés : Comenius, projet, mobilité, appel aux candidats, Europe, financement**

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	AEF-Europe Tel : 02 542 62 74 / 02 542 62 75		
<u>Destinataire</u>	FOND – SEC - ART (SecPE/SecHR) Directions d'Etabl. Et Pouv. Org.		
<u>Contact</u>	Manoëlle JOOS / Suzy VERCAMMEN Tel : 02 542 62 74 / 02 542 62 75		
<u>Document à renvoyer</u>			
<u>Objet</u>	Comenius – Appel aux candidats 2011		



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
W A L L O N I E I B R U X E L L E S

Marie-Dominique Simonet
Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

Note à l'attention du service des circulaires
Monsieur Daniel LEFEVRE
Responsable du service imprimerie
circulaires@cfwb.be

Bruxelles, le

*Nos réf. : 2010/MDS/AB/JLA/MBC/gd/19.11.2010/21125
Dossier géré par Maguy BOU CHERFANE – Tél : 02/801.78.90
Annexe : 1*

Objet : Comenius – Appel aux candidats 2011

Réseaux : Tous

Niveaux et services : Enseignement fondamental ordinaire et spécialisé. ;
Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ;
Centres PMS

Période : Année scolaire 2010-2011

Je souhaite que la circulaire susvisée soit intégrée à la liste des circulaires figurant sur le site « enseignement.be ».

Vous trouverez en annexe la feuille de distribution.

Le secrétariat de la Cellule Enseignement Fondamental de mon Cabinet a été chargé d'adresser parallèlement, à l'adresse suivante circulaires@cfwb.be, une version informatisée de cette circulaire.

Je vous remercie de votre collaboration.

La Ministre,

Marie-Dominique SIMONET

Mesdames, Messieurs,

Le programme européen Comenius, destiné aux écoles d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, s'adresse à tous les acteurs de la communauté éducative, élèves et enseignants, directeurs, autorités locales, associations de parents...

Comenius vise à renforcer la dimension européenne dans l'enseignement en Communauté française. Son objectif est de promouvoir l'apprentissage des langues et l'éveil aux différentes cultures européennes grâce aux échanges, à la mobilité et à la coopération entre les écoles des 33 pays européens impliqués dans cette initiative.

Différentes possibilités de financement de projets de partenariats ou de mobilités individuelles sont mises à la disposition de tous les intervenants afin d'insérer une dynamique européenne dans l'enseignement.

Actuellement en Communauté française, élèves et enseignants d'une centaine d'écoles sont impliqués dans un projet européen et une centaine d'enseignants ou futurs enseignants bénéficient d'une bourse de formation initiale ou continue.

Pour une meilleure adhésion à des projets d'ouverture à l'Europe, je vous invite à prendre connaissance de l'appel aux candidats lancé par l'Agence nationale en charge de la gestion du programme Comenius pour la Communauté française de Belgique, www.aef-europe.be, décrit ci-après, et d'en informer les équipes éducatives.

Marie-Dominique SIMONET



Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

Destinataires adresses imprimerie

Cocher les cases utiles et biffer les mentions inutiles

1. Réseaux	Cocher	Biffer
CF Communauté française	X	
OS Officiel subventionné	X	Com. / Prov.
LS Libre subventionné	X	Conf. / Non conf.

2. Niveaux et services		Cocher	Biffer
Niveaux d'enseignement			
FOND	Fondamental	X	Mat. / Prim. / Ord. / Spéc.
SEC	Secondaire	X	PE / HR / Ord. / Spéc.
HE	Hautes Ecoles		Avec section pédagogique
ARCH	Architecture		
PROM SOC	Promotion sociale		Sec. / Sup.
ART	Artistique	X	Sec. PE / Sec. HR
Services			
CPMS		X	Ord. / Spéc.
IMS	Insp. Méd. Scol.		
INTERNATS	Internats		Ord. / Spéc.
HOMES	Homes		
CPA	Centres de plein air		
CFTP	Centres de formation		
Univ. et ens. à dist.			
UNIV	Universités		
DIST	Ens. à distance		

3. Instances	Cocher
Directions d'établ. et Pouv. Org.	X
Inspecteurs	X
Vérificateurs	
Syndicats	
Associations de parents	X
Autres à préciser ...	

4. Remarques



A travers le financement de projets scolaires européens et de mobilités individuelles en Europe, le programme Comenius a pour objectif de promouvoir la compréhension des différentes cultures européennes grâce aux échanges et à la coopération entre les écoles de différents pays. Comenius vise à accroître la qualité de l'enseignement scolaire, à renforcer sa dimension européenne et à promouvoir la mobilité, l'apprentissage des langues et l'intégration.

Plus spécifiquement, ce programme à destination de l'enseignement scolaire vise à augmenter le volume de la **mobilité** des élèves et des enseignants, à accroître le volume des **partenariats** entre écoles, à encourager l'apprentissage des **langues étrangères**, à soutenir l'utilisation des **TIC**, à améliorer la qualité de la **formation** des enseignants et à soutenir l'amélioration des **approches pédagogiques** et de la **gestion des écoles**.

Les 33 pays européens qui participent au programme sont : Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Espagne, Italie, Portugal, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, Autriche, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie, Roumanie, Chypre, Malte, Hongrie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Turquie, Islande, Liechtenstein, Croatie et Grèce.

Le programme permet le financement de différentes actions, décrites ci-après.



POUR QUI ? POUR FAIRE QUOI ?

Bénéficiaire	Exemples d'activités	Action Comenius
Elèves	Echange avec d'autres classes, travail à un projet, mobilité.	Partenariat scolaire
	Passer tout ou partie de l'année scolaire à l'étranger.	Mobilité individuelle des élèves
Enseignants	Echanges avec d'autres enseignants, travail à un projet, mobilité.	Partenariat scolaire
	Se former dans sa discipline en suivant un cours, un séminaire ou en collaborant avec un homologue à l'étranger.	Formations continues
	Accueillir dans sa classe un stagiaire étranger, futur enseignant.	Assistanat
Chefs d'établissement	Echanges avec d'autres chefs d'établissement, travail à un projet, mobilité.	Partenariat scolaire
	Se former dans la gestion des écoles en suivant un cours, un séminaire ou en collaborant avec un homologue à l'étranger.	Formations continues
Etudiants futurs enseignants	Faire un stage dans une école d'accueil à l'étranger.	Assistanat
Personnels des écoles (psychologue, éducateur, comptable, cuisinier,...)	Se former dans sa discipline en suivant un cours, un séminaire ou en collaborant avec un homologue à l'étranger.	Formations continues
Inspecteurs	Se former dans sa discipline en suivant un cours, un séminaire ou en collaborant avec un homologue à l'étranger.	Formations continues
Formateurs d'enseignants ou de futurs enseignants	Se former dans sa discipline en suivant un cours, un séminaire ou en collaborant avec un homologue à l'étranger.	Formations continues
Communes/provinces	Echanges avec une autre autorité locale, travail à un projet en collaboration avec des écoles et des associations, mobilité.	Partenariat Comenius Regio

Objectifs et description de l'action : les partenariats scolaires sont des projets de coopération entre les établissements scolaires de toute l'Europe. Les projets donnent la possibilité aux élèves et enseignants de différents pays de travailler ensemble sur un ou plusieurs thèmes d'intérêt commun et de participer à des mobilités.

Durée : 2 ans

Qui peut en bénéficier ? Tous les établissements scolaires, du fondamental au secondaire général, technique et qualifiant, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Quel thème choisir ? Les établissements sont vivement incités à choisir un thème intéressant et important à leurs yeux, étant donné qu'il constituera la force de motivation pour la coopération et l'apprentissage dans le cadre du projet. Les activités du projet doivent être intégrées aux activités habituelles de l'établissement et au programme scolaire des élèves participants.

Exemples de thématiques : les arts, la lecture, l'histoire, l'intégration d'élèves étrangers, le décrochage scolaire, les sciences, les langues, l'éducation à l'environnement, le patrimoine culturel, la citoyenneté européenne, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), la lutte contre le racisme, le développement durable, la gestion de l'école, l'implication des parents,...

Les types de partenariats :

- *Multilatéraux* : ils impliquent des écoles partenaires issues de minimum 3 pays différents
- *Bilatéraux* : réservés aux écoles secondaires, ils impliquent 2 partenaires et sont des projets à orientation linguistique comportant deux échanges réciproques de classes d'une durée d'au moins 10 jours.

Trouver des partenaires à l'étranger : surfez sur le site www.etwinning.net/partnerfinding sur lequel des enseignants de l'Europe entière recherchent des écoles avec lesquelles travailler. Ou participer à une visite préparatoire¹, via un réseau européen existant (d'instituteurs, d'enseignants, de directeurs, d'écoles,...), via un jumelage existant entre votre commune et une autre ville européenne, via vos contacts personnels à l'étranger,...

Financement : la subvention se présente sous la forme d'un forfait. Celui-ci varie en fonction du type de partenariat (bilatéral ou multilatéral) et du nombre de mobilités effectuées dans le cadre du projet. Ces forfaits varient entre 7000 € et 20 000 € pour 2 années de projet. Ce forfait couvre les frais liés aux activités du projet et aux mobilités des élèves et des enseignants.

Introduire une candidature :

- La date limite d'introduction des candidatures est le **21 février 2011**.
- Suivre les étapes décrites dans le « guide pratique du candidat », disponible sur le site www.aef-europe.be > Comenius > Partenariats scolaires

NOUVEAUTE !

Les écoles secondaires participant à un partenariat scolaire ont la possibilité de demander un financement pour permettre à leurs élèves de passer tout ou partie de leur année scolaire dans une école partenaire à l'étranger dans le cadre de la nouvelle action de '**mobilité individuelle des élèves**'. Plus de détail sur le site www.aef-europe.be > Comenius > Mobilité des élèves

¹ Cfr. description de l'action ci-dessous.



VISITES PREPARATOIRES

Objectifs et description de l'action : complémentaire et préalable à l'action « partenariat scolaire », la visite préparatoire permet aux écoles/institutions souhaitant établir un partenariat Comenius à rencontrer *de visu* des partenaires étrangers appropriés et à élaborer un plan de travail. Cette action est donc ouverte aux établissements scolaires et aux institutions souhaitant déposer un projet de partenariat scolaire, Comenius Regio ou un projet centralisé.

L'objet d'une visite préparatoire est de permettre aux partenaires potentiels de se rencontrer pour :

- approfondir la finalité, les objectifs et la méthodologie d'un futur partenariat ;
- définir le rôle des partenaires, ainsi que les responsabilités et tâches qui leur incomberont dans le cadre d'un futur partenariat ;
- mettre au point le plan de travail et, notamment, les procédures de suivi, d'évaluation et de diffusion ;
- remplir la partie conjointe du formulaire de candidature.

Durée : minimum 1 jour, maximum 5 jours.

Qui peut en bénéficier ? Les particuliers (directeurs, enseignants,...) qui souhaitent, par l'intermédiaire de leur institution, établir un partenariat Comenius. Ils sont alors les représentants de leur institution.

Financement : la bourse est complète ; elle couvre les frais de voyage et de séjour (logement, repas).

Introduire une candidature :

- Les candidatures sont à déposer au moins **6 semaines avant la date de départ**
- Suivre les étapes décrites dans « guide pratique du candidat », disponible sur le site www.aef-europe.be > Comenius > Visites préparatoires



FORMATIONS CONTINUES

Objectifs et description de l'action : améliorer la qualité de l'enseignement scolaire en permettant aux membres du personnel de suivre une formation. De cette manière, les participants sont encouragés à améliorer leurs connaissances et leurs compétences pédagogiques et à mieux comprendre l'enseignement scolaire en Europe.

La formation peut être organisée sous la forme :

- d'un **cours structuré**, présentant une forte dimension européenne en ce qui concerne les disciplines, le profil des formateurs et des participants ;
- d'une participation à une **conférence européenne** ou à un **séminaire** organisé par un réseau Comenius, un projet multilatéral Comenius, une Agence nationale ou une association européenne réellement représentative et active dans le secteur de l'enseignement scolaire ;
- d'une formation plus informelle, comme un **stage** ou une **période d'observation** dans un établissement scolaire ou dans un organisme impliqué dans l'enseignement scolaire (ONG, autorité publique, etc.).

Durée : minimum 1 jour (sauf cours structuré : minimum 5 jours), maximum 6 semaines.

Qui peut en bénéficier ? Les membres du personnel éducatif (enseignant et non enseignant) au sens large : les enseignants, les formateurs de ces enseignants, les directions et leur personnel, les éducateurs, les psychologues et les logopèdes travaillant dans un établissement scolaire, les médiateurs, les inspecteurs, les anciens enseignants et les enseignants au chômage souhaitant reprendre leur activité.

S'agissant de la participation à une formation portant sur le seul apprentissage de la langue, sont éligibles : les enseignants travaillant en immersion, les enseignants se recyclant dans

l'enseignement des langues étrangères, les membres du personnel éducatif engagés dans un partenariat Comenius pour apprendre la langue d'un des partenaires, les enseignants ayant besoin d'une formation dans une langue moins répandue et moins enseignée et les adultes référents/tuteurs ayant besoin d'une formation dans une langue nécessaire pour assurer la mobilité individuelle des élèves. *Ces restrictions ne concernent pas les cours de méthodologie des langues.*

La formation choisie doit être en lien avec les activités professionnelles du candidat. Une même personne peut bénéficier de la bourse « formation continue » tous les 24 mois. Maximum 2 personnes issues d'une même institution peuvent participer à une même activité/session de formation continue.

Trouver une formation : les candidats peuvent choisir une formation dans le catalogue européen <http://ec.europa.eu/education/trainingdatabase/> ou proposer eux-mêmes une formation ayant une forte dimension européenne.

Financement : la bourse est complète, elle couvre les frais de voyage, de séjour (logement, repas), d'inscription au cours et de préparation linguistique.

Introduire une candidature :

- Les dates limites d'introduction des candidatures sont :
 - o le **14 janvier 2011** pour les formations ayant lieu après le 1^{er} mai 2011
 - o le **29 avril 2011** pour les formations ayant lieu après le 1^{er} septembre 2011
 - o le **16 septembre 2011** pour les formations ayant lieu après le 1^{er} janvier 2012

Toutes les formations de l'appel 2011 doivent être terminées pour le 30 avril 2012.

- Suivre les étapes décrites dans « guide pratique du candidat », disponible sur le site www.aef-europe.be > Comenius > Formations continues



Objectif et description de l'action : les assistants Comenius sont des personnes souhaitant effectuer un stage dans un établissement scolaire à l'étranger. Ils prestent entre 12 et 16 heures par semaine dans leur école d'accueil. Ils sont de futurs enseignants qui n'ont jamais été employés comme tels auparavant et ont, soit terminé leurs études, soit déjà effectué deux années dans la filière d'études concernée.

Les établissements d'accueil sont les écoles qui accueillent et encadrent les assistants. Ils désignent un professeur qualifié et expérimenté qui sera le tuteur de l'assistant Comenius. Accueillir un assistant est un moyen de participer au programme Comenius et d'inscrire son établissement dans la dimension européenne d'apprentissage tout au long de la vie.

Pendant leur séjour, les assistants doivent être intégrés à la vie de l'établissement et être incités à jouer un rôle éducatif dans la communauté locale. Au nombre des tâches auxquelles ils contribuent figurent notamment :

- l'amélioration de la compréhension et de l'expression des élèves dans la langue maternelle des assistants et, le cas échéant, dans d'autres langues qu'ils maîtrisent ;
- le soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ;
- la production de matériel didactique ;
- l'aide à la préparation et à la mise en œuvre de projets européens.

Durée : minimum 13 semaines, maximum 45 semaines.

Qui peut en bénéficier ?

- Assistant : les personnes qui, à la date de leur assistanat, ont réussi au moins 2 années en vue d'obtenir une qualification débouchant sur une carrière d'enseignant et les futurs enseignants qui ont terminé leur formation mais qui n'ont pas encore exercé cette profession.
- Ecoles d'accueil : tous les établissements scolaires, du fondamental au secondaire général, technique et qualifiant, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Trouver un assistant/une école d'accueil : l'Agence se charge de trouver un assistant/une école d'accueil pour le candidat, en fonction des critères qu'il aura mentionné dans sa candidature.

Financement :

- Assistant : la bourse couvre les frais de voyage, de séjour, de préparation linguistique, culturelle et pédagogique.
- Ecoles d'accueil : bénéficiant de la présence de l'assistant, l'école d'accueil ne reçoit pas de financement.

Introduire une candidature :

- La date limite d'introduction des candidatures est le **31 janvier 2011**.
- Suivre les étapes décrites dans le « guide pratique du candidat », disponible sur le site www.aef-europe.be > Comenius > Assistanat



Objectifs et description de l'action : les partenariats Comenius Regio visent à renforcer la dimension européenne de l'enseignement en encourageant le développement d'activités de coopération entre des autorités locales et régionales ayant un rôle éducatif en Europe. Ces partenariats leur offre l'opportunité, en coopération avec les écoles et autres acteurs éducatifs locaux, de travailler ensemble sur un ou plusieurs sujets d'intérêt commun.

De cette manière, les partenariats Comenius Regio aident les régions ou les communes participantes à développer et à échanger des bonnes pratiques, à construire des outils de coopération durable, à renforcer la dimension européenne dans l'enseignement scolaire, ou encore, à offrir des expériences d'apprentissage européennes aux enseignants, aux élèves et aux gestionnaires.

Les partenariats Comenius Regio ambitionnent d'aider les régions à améliorer leur offre éducative à destination des jeunes. Cette action ne vise pas directement les élèves et les étudiants, mais encourage surtout le développement d'une coopération structurée entre les régions partenaires.

Durée : 2 ans

Qui peut en bénéficier ? Seules les autorités locales peuvent déposer un projet de partenariat. En Belgique francophone, les villes, communes et provinces ont été désignées comme éligibles pour déposer une candidature.

Composition du partenariat : les partenariats Comenius Regio sont bilatéraux et donc composés de deux régions partenaires, chacune regroupant :

- l'autorité locale ou régionale en matière d'éducation scolaire ;
- au moins un établissement scolaire ;
- au moins un autre partenaire local approprié : club de jeunes ou club sportif, association de parents ou d'élèves, institut local de formation des enseignants, autre dispensateur de formations, organisme de formation professionnelle, employeurs locaux, musées, organismes de conseil,...

Quel thème choisir ? Les partenariats Comenius Regio doivent centrer leur travail sur des thématiques clairement identifiées. Celles-ci peuvent toucher à l'organisation de l'enseignement scolaire ou à la coopération entre les établissements et leurs partenaires locaux.

Exemples de thématiques et d'activités : l'intégration scolaire, la violence à l'école, le racisme et la xénophobie, le décrochage scolaire, l'apprentissage des langues, le développement de modules de formation communs pour les enseignants, l'échange d'enseignants,...

Trouver des partenaires à l'étranger : partir d'un jumelage existant entre la ville/commune ou la région et une autre ville/commune ou région européenne, en contactant les autorités locales d'une ville à l'étranger,...

Financement : la subvention se présente sous la forme d'un forfait. Chaque porteur de projet reçoit une subvention de maximum 45 000 €, couvrant les frais de mobilité et toute autre activité locale liée au projet. Les frais de personnel ne sont pas éligibles mais sont recevables à titre de co-financement de l'action.

Introduire une candidature :

- La date limite d'introduction des candidatures est le **21 février 2011**.
- Suivre les étapes décrites dans le « guide pratique du candidat », disponible sur le site www.aef-europe.be > Comenius > Partenariats Comenius Regio



PLUS D'INFORMATION ?

Les principales informations concernant le programme Comenius peuvent être consultées sur le site internet de l'AEF-Europe qui est l'Agence nationale en charge de la gestion du programme Comenius pour la Communauté française de Belgique : www.aef-europe.be. Vous trouverez également sur le site des exemples de projets et de mobilités réussis.

Nous répondons à vos questions, donnons des conseils et soutenons vos projets, contactez-nous :

AEF-Europe

Chaussée de Charleroi, 111 – 1060 Bruxelles
comenius@aef-europe.be

Manoëlle JOOS

Responsable Comenius
manoelle.joos@aef-europe.be
02 542 62 74

Suzy VERCAMMEN

Chargée de mission
suzy.vercammen@aef-europe.be
02 542 62 75

Maria VERNA

Formations continues
maria.verna@aef-europe.be
02 542 62 78

Jérémie VAN BRUSSEL

Visites préparatoires
jeremie.vanbrussel@aef-europe.be
02 542 62 92